

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 20 JUIN 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 20 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	<b>M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.</b>
<b><u>Absentes-excuses</u></b>	<b>Mme RACAPE donne pouvoir à M. DEGOULET Mme LIEBLE donne pouvoir à Mme BLANCHARD</b>
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	<b>M. BLANCHET - Valérie HERVE</b>

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose l'ajout du point 7 « Service Assainissement – Assujettissement à la TVA », qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 23 mai 2016
- Désignation du secrétaire de séance

#### **Affaires générales**

1. Présentation au Conseil municipal de la notion de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par Mme Jacqueline BENOIST, Vice-Présidente de la Communauté de Communes à l'Aménagement du Territoire et M. Sylvestre BAPTISTA, responsable Economie, Habitat et Aménagement
2. Recrutement d'animateurs pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
3. Recrutement ponctuel d'un agent d'entretien pour les congés d'été
4. Proposition d'achat d'une partie d'un chemin communal, lieu-dit « Les Nerreries »

#### **Voirie**

5. Aménagement de la circulation dans le centre-bourg
6. Choix du prestataire pour la réfection de la chaussée à Saint-Benoît

#### **Finances**

7. Service Assainissement – Assujettissement à la TVA (**ajout**)
8. Dépenses d'investissement

#### **Comptes-rendus des commissions**

9. Comptes-rendus des commissions municipales
10. Comptes-rendus des commissions communautaires

#### **Questions diverses**

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2016**

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 23 mai 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1. Présentation au Conseil municipal de la notion de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par Mme Jacqueline BENOIST, Vice-Présidente de la Communauté de Communes à l'Aménagement du Territoire et M. Sylvestre BAPTISTA, responsable Economie, Habitat et Aménagement**

Mme BENOIST et M. BAPTISTA présentent la notion de PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le PLUI fait partie des compétences que la CDC pourrait prendre à l'avenir. Leur intervention a pour objectif d'informer le Conseil municipal qui devra se prononcer avant le 27 mars 2017 sur le transfert de la compétence à la Communauté de Communes Val de Sarthe.

Le Conseil municipal remercie Mme BENOIST et M. BAPTISTA pour leur présentation et les réponses apportées aux questions des élus.

### **2. Recrutement d'animateurs pour les Temps d'activités périscolaires (TAP)**

M. DEGOULET fait le point sur le recrutement des animateurs pour les TAP 2016-2017. A la date du 21 juin 2016, il manque un animateur qualifié.

#### **Délibération n° 2006201601**

##### **a) Reconduction du contrat d'un adjoint d'animation**

M. DEGOULET propose de reconduire le contrat de Mme Emilie MENARD au poste d'adjoint technique d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour un service hebdomadaire de 6 heures sur le temps scolaire pour l'année 2016-2017. Son service sera annualisé.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Délibération n° 2006201602**

##### **b) Reconduction du contrat d'un adjoint d'animation**

M. DEGOULET propose de reconduire le contrat de Mme Amandine FOURNIER au poste d'adjoint technique d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour un service hebdomadaire de 3h30 sur le temps scolaire pour l'année 2016-2017. Son service sera annualisé.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Délibération n° 2006201603**

##### **c) Recrutement de professeurs de l'école au titre d'une activité accessoire**

M. DEGOULET rappelle que le recrutement des professeurs de l'école dans le cadre des TAP fait l'objet d'un contrat annuel qu'il convient de renouveler.

- Vu la réglementation fixée par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu le montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal,

M. Le Maire propose de fixer le taux horaire de rémunération à 21,86 euros brut pour les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école, comme en 2016-2017.

Le Conseil municipal,

- Décide pour l'année scolaire 2016-2017, de faire assurer les missions d'encadrement pendant les temps d'activités péri-éducatifs, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération de 21,86 euros brut pour travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3. Recrutement ponctuel d'un agent d'entretien pour les congés d'été**

#### *Délibération n° 2006201604*

Mme Charlène ALINE sera absente au mois d'août. Mme Nancy BEUZELIN, qui l'a remplacée l'an dernier pour le ménage de la Mairie et qui a donné satisfaction, accepte cette mission, à raison de 1h30 par semaine pendant 4 semaines.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **4. Proposition d'achat d'une partie d'un chemin communal, lieu-dit « Les Nerreries »**

#### *Délibération n° 2006201605*

M. Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition d'achat d'une partie d'un chemin communal par un riverain.

Dans l'attente de l'estimation des Domaines et d'un calcul plus précis de la surface concernée, le Conseil municipal donne seulement son accord de principe pour la poursuite des démarches.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **5. Aménagement de la circulation dans le centre-bourg**

### **Délibération n° 2006201606**

M. LENFANT rend compte de sa réunion avec les responsables des routes du Département. Sur proposition de la commission « Voirie », les points marquants du projet sont l'installation :

- de panneaux « Stop » sur la D. 309 (rue du Renom),
- d'un « Cédez-le-passage » sur la D. 309 au croisement avec l'allée de La Sauvagère,
- d'une zone « 30 km/h » dans le bourg,
- d'un passage-piéton supplémentaire place de l'église.

L'ensemble sera soumis à la Direction Départementale des Territoires, ce service ne pouvant donner qu'un avis non-contraignant.

M. Le Maire propose donc la mise en œuvre de ce nouvel aménagement sans délai, après la réfection de la D. 309 par le département et conjointement avec les tracages qui reviennent à la commune (passages piétons, emplacements de stationnement etc.).

Cependant, il est convenu que ce dispositif est provisoire, en attendant le réaménagement de la place de l'église en 2017. Cela permettra de l'évaluer, d'une part, et de laisser au Conseil municipal un peu de liberté si le projet de réaménagement de la place de l'église fait émerger de nouvelles idées, d'autre part.

M. DEGOULET informe le Conseil d'une prise de rendez-vous avec le CAUE de la Sarthe le 6 juillet 2016 pour une première visite des lieux par Mme Céline LEVRARD, Directrice-adjointe, conformément à la décision prise en Conseil municipal au mois de mai.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **6. Choix du prestataire pour la réfection de la chaussée à Saint-Benoît**

### **délibération n° 2006201607**

M. LENFANT présente le devis actualisé par l'entreprise COLAS dans le cadre du groupement de commandes communautaire. Le coût pour la réfection de la route des Mahotières est de 4 794 euros TTC pour le reprofilage en 2016 et de 5 790 euros TTC pour l'enduit d'usure en 2017.

Coût global de l'opération : 10 584 euros

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7. Budget Assainissement – Assujettissement à la TVA (ajout)**

### **Délibération n° 2006201608**

Jusqu'au 31 décembre 2015, le service assainissement était exploité sous forme de délégation de service public (ou affermage). Depuis le 1er janvier 2016, le service est placé sous le régime de la régie directe ; la commune a à cet effet passé un simple contrat de prestation de service avec VEOLIA.

S'agissant de la TVA, dans le cadre de l'affermage (jusqu'au 31/12/2015), la commune percevait la TVA sur les travaux d'investissement auprès de VEOLIA via la procédure de transfert du droit à déduction. Depuis le 1er janvier 2016, en régie directe, soit la commune récupère une partie de la TVA sur les seuls travaux d'investissement en N+2 via le FCTVA, soit nous avons la possibilité d'être assujettis à la TVA sur option, dans ce dernier cas nous récupérons la totalité de la TVA sur l'investissement et le fonctionnement au fur et à mesure des dépenses ; c'est ce que nous avons choisi en effectuant une demande d'assujettissement au SIE du Mans. S'agissant d'un assujettissement sur option, ce choix doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Nous récupérerons ainsi par la voie fiscale (déclarations de TVA trimestrielles) l'ensemble de la TVA payées sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement du service assainissement.

Le budget est voté hors TVA, mandats et titres font apparaître la partie hors-taxes et la partie TVA, seule la partie hors-taxes impacte les crédits budgétaires.

En contrepartie, la redevance payée par les usagers du service est assujettie à la TVA au taux réduit de 10% ; seule la partie hors TVA de la redevance impacte le budget, la partie correspondant à la TVA perçue par VEOLIA auprès des usagers sera de la TVA collectée et reversée au Trésor Public (SIE).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le régime fiscal d'assujettissement à la TVA.**

**Le Conseil municipal mandate M. le Maire pour en informer les régimes fiscaux.**

## **8. Dépenses d'investissement**

### Délibération n° 2006201609

- Achat d'une pompe pour l'arrosage : 221, 39 euros TTC (Entreprise Berny)
- Achat de matériel pédagogique à l'école (deux drones pour faire de la programmation en 3D) : 224, 98 euros TTC (Magasin Boulanger)

#### **Voirie :**

- Mise à niveau des tampons, bouches d'engouffrement et reprises de bordures en agglomération sur la D. 309 : 11 586 euros TTC (Entreprise Colas, *via* le groupement de commandes communautaire)
- Achat et pose des coussins berlinois route de la Suze : 2 592 euros TTC (Entreprise Traçage service)
- Traçage des stops et des passages piétons sur la D. 309 et sur la place de l'église : 1851, 90 euros TTC (Entreprise Traçage service)
- Panneaux (stop, cédez-le-passage, vitesse, ralentisseur...): 3557, 90 euros TTC (Entreprise GIROD)

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **9. Comptes-rendus des commissions municipales**

- **Commission « Mutualisation et soutien aux associations ».** Les bancs et la friteuse ont été livrés, ainsi que les toilettes pour le tir à l'arc.

**Prochaines réunions :**

- **Commission « Bâtiments »** : mercredi 29 juin à 20h00.
- **Commission « Communication »** : mercredi 6 juillet à 18h30.
- **Commission « Ecole et jeunesse »** : lundi 12 septembre à 20h30.
- **Commission « Fleurissement »** : samedi 17 septembre à 9h30.

## 10. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Environnement : Plan de prévention des déchets.** Mme MOREAU-TONNELIER fait le compte-rendu de la dernière réunion. Un plan local de prévention des déchets est à l'étude. Une réflexion sur la réduction de la production des déchets, mais aussi leur réemploi devrait aboutir à un plan d'action dans les Mairies, notamment avec les agents. Les associations pourront aussi être concernées.

- **Voirie.** M. PAVARD informe le Conseil municipal de la réflexion sur la prise de compétence « Voirie *intra-muros* », induite par la prise de compétence obligatoire de l'assainissement par la Communauté de communes en 2018.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Information FCTVA.** M. Le Maire informe de l'extension du champ de la FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement, par exemple l'entretien des appareils de chauffage (pour la commune : entretien de la chaudière de l'école et des climatisations de l'école et de la Salle de Fêtes, notamment).

- **Remerciements de l'Association Pengakro.** M. Le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier de l'association Pengakro qui remercie les élus pour la subvention qui a été votée au mois d'avril.

- **Statuts du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).** En vue des prochaines élections, Le Conseil municipal décide d'étendre le champ des candidatures possibles. L'âge des jeunes ne sera plus pris en compte, au profit de leur classe : tous pourront ainsi être candidats à partir du CM1 afin de favoriser l'intérêt des plus jeunes. Le nombre de sièges est maintenu à 8, avec une souplesse possible si le nombre de candidats est juste supérieur. Les jeunes sont électeurs à partir de la classe de CE2. Les conseillers municipaux passeront faire une information à l'école à la rentrée. L'élection pourrait avoir lieu à la mi-octobre, avant les congés de la Toussaint.

M. THORETON précise qu'il serait utile qu'un élu supplémentaire s'engage dans l'animation du CMJ.

- **Courrier de la classe de CM2.** M. DEGOULET fait part d'un courrier de la classe de CM2 qui souhaite créer un parcours poétique dans le village. Les élèves ont travaillé sur des textes, ils demandent à la Mairie de préparer des pupitres. Le Conseil municipal valide ce projet. Le cheminement sera discuté avec les professeurs et les élèves. La mise en œuvre d'ici la fin des cours par les agents semble néanmoins difficile.

- **Accueil périscolaire.** M. DEGOULET informe le Conseil municipal de l'inscription de l'accueil périscolaire à la ludothèque de La Suze.

- **Fermeture du secrétariat de Mairie pendant les congés d'été.** Le secrétariat sera fermé au public les vendredis 8, 15, 22 et 29 juillet, ainsi que les samedis 6, 13 et 20 août.

- **Flyer de présentation de la commune.** Thierry LORIOT fera des prises de vue par drone entre le 4 et le 8 juillet 2016.

- **Dates des réunions du Conseil municipal pour l'année scolaire 2016-2017.**

**2016**

	<b>Conseils municipaux le lundi</b>
Juillet	11 juillet à 20h30 (sous réserve)
Août	24 août à 20h30
Septembre	26 septembre à 20h30
Octobre	17 octobre à 20h30
Novembre	28 novembre à 20h30
Décembre	19 décembre à 20h30

**2017**

Janvier	23 janvier à 20h30
Février	27 février à 20h30
Mars	27 mars à 20h30 ( <b>Budget</b> )
Avril	24 avril à 20h30
Mai	22 mai à 20h30
Juin	26 juin à 20h30
Juillet (sous réserve de nécessité)	11 juillet à 20h30

La séance est levée à 23h35.

#### Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 20 juin 2016 :

- *Délibération n° 2006201601 : Reconduction du contrat d'un adjoint d'animation*
- *Délibération n° 2006201602 : Reconduction du contrat d'un adjoint d'animation*
- *Délibération n° 2006201603 : Recrutement de professeurs de l'école au titre d'une activité accessoire*
- *Délibération n° 2006201604 : Recrutement ponctuel d'un agent d'entretien pour les congés d'été*
- *Délibération n° 2006201605 : Proposition d'achat d'une partie d'un chemin rural, lieu-dit « Les Nerreries »*
- *Délibération n° 2006201606 : Aménagement de la circulation dans le centre-bourg*
- *Délibération n° 2006201607 : Choix du prestataire pour la réfection de la chaussée à Saint-Benoît*
- *Délibération n° 2006201608 : Service Assainissement – Assujettissement à la TVA*
- *Délibération n° 2006201609 : Dépenses d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 20 juin 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
	<b>Absente excusée</b>		<b>Absente excusée</b>
M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER		